

**Délibération relative à l'approbation du Procès-Verbal du
Conseil d'Administration du 12 mars 2024**
(Point n°1 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2024.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 14	
Dont membres représentés : 4	Pour : 22
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 22	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 4 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué de région
académique Hauts-de-France

Thierry PAUL

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le jeudi 4 juillet 2024 à 9h.

Etaient présents : 14

Thierry PAUL (Recteur Délégué de Région académique HDF), Norah RICHIERO (VPE), Margot CHIEU (FAEP), Jean-Noël FROMONT (SGEN-CFDT), Daniel BROOD (CGT), Philippe KACZMARSKI (DRAC), Loïc LALYS (personnalité désignée compétente), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES).

Dont en visio : Sacha VAILLANT (UNEF UE), Raymond RIVIERE (SGEN-CFDT), Nathalie LEBAS (Région), Cécile GUERRAUD (ARS), Serge BOUFFANGE (DREETS), Aymeric BOURLEAU (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Etaient absents suppléés : 4

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD (Visio), Bruno DROLEZ (DREETS) suppléé par Serge BOUFFANGE (Visio), Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES, Hilaire MULTON (DRAC) suppléé par Philippe KACZMARSKI.

Etaient absents excusés : 13

Jean-Gabriel DELACROY (SGAR), Julien LABIT (DREAL), Marjolaine CAPLIEZ (UNI), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Anthony LE HE (FAEP), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Esra ERCAN (personnalité désignée compétente), Evelyne BOURRELIER (personnalité désignée compétente), Caroline BOHAIN (Amiens Métropole), Leelou GUENEAU (UNEF UE), Lucas LEFEBVRE (personnalité désignée compétente).

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE, Pascale PRADELS, Karine DE FEUARDENT

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Anne PRUVOT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 8

- Mme Claire ROSSI, Directrice de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Julien LABIT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ((DRAJES) ;
- Mr Mohamed BENLAHSEN, Président de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Dominique PIERRE, (Adjoint au Maire de Laon), donne pouvoir à Mme Cécile GUERRAUD, Représentante du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Mme Evelyne BOURRELIER, Proviseure du Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne, donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage (DRAJES) ;
- Mme Marjolaine CAPLIEZ, représentante des étudiants (UNI), donne pouvoir à Madame Norah RICHIERO (VPE - FAEP) ;
- Mme Esra ERCAN, Conseillère départementale de la Somme et personnalité désignée compétente, donne pouvoir à Mr Sacha VAILLANT (UNEF) ;
- Mr LE HE, Représentant des étudiants FAEP, donne pouvoir à Mme Margot CHIEU (FAEP) ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Thierry PAUL, Président de séance, à 9h.

Publication faite le : / / . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Délibération relative au Budget Rectificatif n°2 2024
(Point n°2 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Madame Anne PRUVOT, Responsable des Affaires Budgétaires et financières du CROUS Amiens-Picardie.

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve** le budget rectificatif n°2 2024.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 4	Pour : 23
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 24	Abstention : 1

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 4 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué de région
académique Hauts-de-France


Thierry PAUL

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le jeudi 4 juillet 2024 à 9h.

Etaient présents : 16

Thierry PAUL (Recteur Délégué de Région académique HDF), Norah RICHIERO (VPE), Margot CHIEU (FAEP), Jean-Noël FROMONT (SGEN-CFDT), Daniel BROOD (CGT), Philippe KACZMARSKI (DRAC), Loïc LALYS (personnalité désignée compétente), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Caroline BOHAIN (Amiens Métropole), Leelou GUENEAU (UNEF UE).

Dont en visio : Sacha VAILLANT (UNEF UE), Raymond RIVIERE (SGEN-CFDT), Nathalie LEBAS (Région), Cécile GUERRAUD (ARS), Serge BOUFFANGE (DREETS), Aymeric BOURLEAU (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Etaient absents suppléés : 4

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD (Visio), Bruno DROLEZ (DREETS) suppléé par Serge BOUFFANGE (Visio), Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES, Hilaire MULTON (DRAC) suppléé par Philippe KACZMARSKI.

Etaient absents excusés : 11

Jean-Gabriel DELACROY (SGAR), Julien LABIT (DREAL), Marjolaine CAPLIEZ (UNI), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Anthony LE HE (FAEP), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Esra ERCAN (personnalité désignée compétente), Evelyne BOURRELIER (personnalité désignée compétente), Lucas LEFEBVRE (personnalité désignée compétente).

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE, Pascale PRADELS, Karine DE FEUARDENT

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Anne PRUVOT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 8

- Mme Claire ROSSI, Directrice de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Julien LABIT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ((DRAJES) ;
- Mr Mohamed BENLAHSEN, Président de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Dominique PIERRE, (Adjoint au Maire de Laon), donne pouvoir à Mme Cécile GUERRAUD, Représentante du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Mme Evelyne BOURRELIER, Proviseure du Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne, donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage (DRAJES) ;
- Mme Marjolaine CAPLIEZ, représentante des étudiants (UNI), donne pouvoir à Madame Norah RICHIERO (VPE - FAEP) ;
- Mme Esra ERCAN, Conseillère départementale de la Somme et personnalité désignée compétente, donne pouvoir à Mr Sacha VAILLANT (UNEF) ;
- Mr LE HE, Représentant des étudiants FAEP, donne pouvoir à Mme Margot CHIEU (FAEP) ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Thierry PAUL, Président de séance, à 9h.

Publication faite le : / / . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Délibération relative à la Convention financière relative à
la restructuration du restaurant universitaire Magellan à Compiègne (CPER)**
(Point n°3 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la Convention financière relative à la restructuration du restaurant universitaire Magellan à Compiègne (CPER).

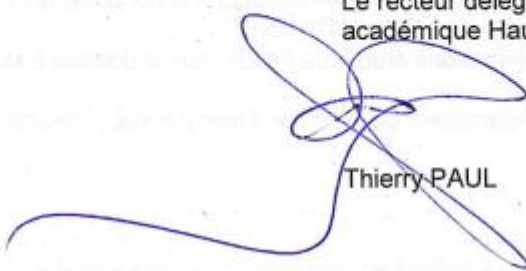
Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 16	
Dont membres représentés : 4	Pour : 24
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 24	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 4 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué de région
académique Hauts-de-France


Thierry PAUL

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le jeudi 4 juillet 2024 à 9h.

Etaient présents : 16

Thierry PAUL (Recteur Délégué de Région académique HDF), Norah RICHIERO (VPE), Margot CHIEU (FAEP), Jean-Noël FROMONT (SGEN-CFDT), Daniel BROOD (CGT), Philippe KACZMARSKI (DRAC), Loïc LALYS (personnalité désignée compétente), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Caroline BOHAIN (Amiens Métropole), Leelou GUENEAU (UNEF UE).

Dont en visio : Sacha VAILLANT (UNEF UE), Raymond RIVIERE (SGEN-CFDT), Nathalie LEBAS (Région), Cécile GUERRAUD (ARS), Serge BOUFFANGE (DREETS), Aymeric BOURLEAU (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Etaient absents suppléés : 4

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD (Visio), Bruno DROLEZ (DREETS) suppléé par Serge BOUFFANGE (Visio), Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES, Hilaire MULTON (DRAC) suppléé par Philippe KACZMARSKI.

Etaient absents excusés : 11

Jean-Gabriel DELACROY (SGAR), Julien LABIT (DREAL), Marjolaine CAPLIEZ (UNI), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Anthony LE HE (FAEP), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Esra ERCAN (personnalité désignée compétente), Evelyne BOURRELIER (personnalité désignée compétente), Lucas LEFEBVRE (personnalité désignée compétente).

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE, Pascale PRADELS, Karine DE FEUARDENT

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Anne PRUVOT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 8

- Mme Claire ROSSI, Directrice de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Julien LABIT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ((DRAJES) ;
- Mr Mohamed BENLAHSEN, Président de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Dominique PIERRE, (Adjoint au Maire de Laon), donne pouvoir à Mme Cécile GUERRAUD, Représentante du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Mme Evelyne BOURRELIER, Proviseure du Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne, donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage (DRAJES) ;
- Mme Marjolaine CAPLIEZ, représentante des étudiants (UNI), donne pouvoir à Madame Norah RICHIERO (VPE - FAEP) ;
- Mme Esra ERCAN, Conseillère départementale de la Somme et personnalité désignée compétente, donne pouvoir à Mr Sacha VAILLANT (UNEF) ;
- Mr LE HE, Représentant des étudiants FAEP, donne pouvoir à Mme Margot CHIEU (FAEP) ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Thierry PAUL, Président de séance, à 9h.

Publication faite le : / / . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n° 18 - 2024

Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Séance du jeudi 4 juillet 2024



Délibération relative à la Tarification Restauration (Point n°5 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la Tarification Restauration.

Résultat du vote des administrateurs :

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 17	
Dont membres représentés : 4	Pour : 24
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 1

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 4 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué de région
académique Hauts-de-France

Thierry PAUL

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires
Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame
Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités,
s'est réuni le jeudi 4 juillet 2024 à 9h.

Etaient présents : 17

Thierry PAUL (Recteur Délégué de Région académique HDF), Norah RICHIERO (VPE), Margot CHIEU (FAEP), Jean-Noël FROMONT (SGEN-CFDT), Daniel BROOD (CGT), Philippe KACZMARSKI (DRAC), Loïc LALYS (personnalité désignée compétente), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Caroline BOHAIN (Amiens Métropole), Leelou GUENEAU (UNEF UE), Lucas LEFEBVRE (personnalité désignée compétente).
Dont en visio : Sacha VAILLANT (UNEF UE), Raymond RIVIERE (SGEN-CFDT), Nathalie LEBAS (Région), Cécile GUERRAUD (ARS), Serge BOUFFANGE (DREETS), Aymeric BOURLEAU (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Etaient absents suppléés : 4

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD (Visio), Bruno DROLEZ (DREETS) suppléé par Serge BOUFFANGE (Visio), Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES, Hilaire MULTON (DRAC) suppléé par Philippe KACZMARSKI.

Etaient absents excusés : 10

Jean-Gabriel DELACROY (SGAR), Julien LABIT (DREAL), Marjolaine CAPLIEZ (UNI), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Anthony LE HE (FAEP), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Esra ERCAN (personnalité désignée compétente), Evelyne BOURRELIER (personnalité désignée compétente).

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE, Pascale PRADELS, Karine DE FEUARDENT

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Anne PRUVOT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 8

- Mme Claire ROSSI, Directrice de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Julien LABIT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ((DRAJES) ;
- Mr Mohamed BENLAHSEN, Président de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Dominique PIERRE, (Adjoint au Maire de Laon), donne pouvoir à Mme Cécile GUERRAUD, Représentante du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Mme Evelyne BOURRELIER, Proviseure du Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne, donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage (DRAJES) ;
- Mme Marjolaine CAPLIEZ, représentante des étudiants (UNI), donne pouvoir à Madame Norah RICHIERO (VPE - FAEP) ;
- Mme Esra ERCAN, Conseillère départementale de la Somme et personnalité désignée compétente, donne pouvoir à Mr Sacha VAILLANT (UNEF) ;
- Mr LE HE, Représentant des étudiants FAEP, donne pouvoir à Mme Margot CHIEU (FAEP) ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Thierry PAUL, Président de séance, à 9h.

**Délibération relative à la Composition des commissions
consultatives**
(Point n°6 à l'ordre du jour)

Le Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1 à L.822-5,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.822-1 à R.822-34,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté rectoral du 11 mars 2024 relatif à la modification de composition du Conseil d'Administration du Crous Amiens-Picardie
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie
Vu les documents présentés en séance,

Entendu l'exposé des motifs de Monsieur Laurent POTIE, Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et suite à la constitution des commissions consultatives lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2024

DELIBERE :

Article unique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne, selon le détail des votes ci-dessous, les quatre représentants étudiants à la commission sociale et le représentant du personnel à la commission hébergement et à la commission Restauration.

Résultat du vote des administrateurs :

Election de Margot CHIEU – Représentante des étudiants à la Commission sociale

Effectif statutaire :	28	Quorum exigé :	10
Membres présents :	17		
Dont membres représentés :	4	Pour :	18
Procurations :	8	Contre :	0
Suffrages exprimés :	25	Abstention :	0

Election de Yaël TOUITOU – Représentante des étudiants à la Commission sociale

Effectif statutaire :	28	Quorum exigé :	10
Membres présents :	17		
Dont membres représentés :	4	Pour :	14
Procurations :	8	Contre :	0
Suffrages exprimés :	25	Abstention :	0

Election de Leelou GUENEAU – Représentante des étudiants à la Commission sociale

Effectif statutaire :	28	Quorum exigé :	10
Membres présents :	17		
Dont membres représentés :	4	Pour :	11
Procurations :	8	Contre :	0
Suffrages exprimés :	25	Abstention :	0

Election d'Antoine CARTON – Représentant des étudiants à la Commission sociale

Effectif statutaire :	28	Quorum exigé :	10
-----------------------	----	----------------	----

Membres présents : 17	
Dont membres représentés : 4	Pour : 8
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Election de Daniel BROOD – Représentant des personnels à la Commission Hébergement

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 17	
Dont membres représentés : 4	Pour : 25
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Election de Jean-Noël FROMONT – Représentant des personnels à la Commission Restauration

Effectif statutaire : 28	Quorum exigé : 10
Membres présents : 17	
Dont membres représentés : 4	Pour : 25
Procurations : 8	Contre : 0
Suffrages exprimés : 25	Abstention : 0

Cette décision et pièces annexes seront consignées au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie.

Fait à Amiens, le 4 juillet 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Pour la rectrice de région académique
et par délégation,
Le recteur délégué de région
académique Hauts-de-France

Thierry BAUB

Publication faite le : / / . La présente est donc opposable aux tiers à compter de cette date.

Délais et voies de recours : En application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général du CROUS Amiens-Picardie et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Amiens-Picardie (CROUS), 25 rue Saint Leu 80000 Amiens, sur convocation de sa Présidente, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des Universités, s'est réuni le jeudi 4 juillet 2024 à 9h.

Etaient présents : 17

Thierry PAUL (Recteur Délégué de Région académique HDF), Norah RICHIERO (VPE), Margot CHIEU (FAEP), Jean-Noël FROMONT (SGEN-CFDT), Daniel BROOD (CGT), Philippe KACZMARSKI (DRAC), Loïc LALYS (personnalité désignée compétente), Maylis JEANNEST DE GYVES (DRAJES), Caroline BOHAIN (Amiens Métropole), Leelou GUENEAU (UNEF UE), Lucas LEFEBVRE (personnalité désignée compétente).
Dont en visio : Sacha VAILLANT (UNEF UE), Raymond RIVIERE (SGEN-CFDT), Nathalie LEBAS (Région), Cécile GUERRAUD (ARS), Serge BOUFFANGE (DREETS), Aymeric BOURLEAU (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Etaient absents suppléés : 4

Hugo GILARDI (ARS) suppléé par Cécile GUERRAUD (Visio), Bruno DROLEZ (DREETS) suppléé par Serge BOUFFANGE (Visio), Thouraya ABDELLATIF (DRAJES) suppléée par Maylis JEANNEST DE GYVES, Hilaire MULTON (DRAC) suppléé par Philippe KACZMARSKI.

Etaient absents excusés : 10

Jean-Gabriel DELACROY (SGAR), Julien LABIT (DREAL), Marjolaine CAPLIEZ (UNI), Mohamed BENLAHSEN (UPJV), Claire ROSSI (UTC), Anthony LE HE (FAEP), Dominique PIERRE (Mairie de Laon), Adnane AKABLI (Mairie de Creil), Esra ERCAN (personnalité désignée compétente), Evelyne BOURRELIER (personnalité désignée compétente).

Membres présents à titre consultatif :

Laurent POTIE, Pascale PRADELS, Karine DE FEUARDENT

Invités :

Carole HOLLEVILLE, Anne PRUVOT, Vanessa DELACOURT

Procurations : 8

- Mme Claire ROSSI, Directrice de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Julien LABIT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ((DRAJES) ;
- Mr Mohamed BENLAHSEN, Président de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), donne pouvoir à Monsieur le recteur délégué à l'ESRI, Thierry PAUL ;
- Mr Dominique PIERRE, (Adjoint au Maire de Laon), donne pouvoir à Mme Cécile GUERRAUD, Représentante du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Mme Evelyne BOURRELIER, Proviseure du Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne, donne pouvoir à Mme Maylis JEANNEST DE GIVES, Responsable Adjointe du Pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage (DRAJES) ;
- Mme Marjolaine CAPLIEZ, représentante des étudiants (UNI), donne pouvoir à Madame Norah RICHIERO (VPE - FAEP) ;
- Mme Esra ERCAN, Conseillère départementale de la Somme et personnalité désignée compétente, donne pouvoir à Mr Sacha VAILLANT (UNEF) ;
- Mr LE HE, Représentant des étudiants FAEP, donne pouvoir à Mme Margot CHIEU (FAEP) ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Thierry PAUL, Président de séance, à 9h.